

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 01/02/2024		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 09 FEV. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 09 FEV. 2024		
TARIFS POUR LE FESTIVAL DE MORMAL – DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT		

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le 7 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.François ERLEM, M.François DUPIRE, Mme Rachel DAVOINE, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, M.Vincent DUSSART, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Frédéric ROMAIN, Mme Roxane GHYS, M.David BEAUMONT, Mme Anita LEFEBVRE,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Georges BROXER, Mme Nathalie MONIER, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Chantal SCHWARTZ, M.Nicolas RUTER, Mme Françoise DUPUIITS, , Mme Martine LECLERCQ, Mme Valérie COCHEZ, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Zahra GHEZZOU,

**Objet : TARIFS POUR LE FESTIVAL DE MORMAL – DELEGAT
PRESIDENT**

Mes chers collègues,

Le Festival de Mormal a été créé en 2022 afin de mettre en avant la valorisation de la Forêt de Mormal. Cet évènement exceptionnel, à destination de l'ensemble des habitants du territoire se concentrera sur le site de la pâture d'Haisne à Locquignol en juin 2024 (date à définir).

Le programme détaillé du festival est en cours de construction. Ce dernier nécessite une réactivité afin de respecter les délais nécessaires à une bonne communication et de permettre une bonne diffusion de l'information pour accueillir le plus grand nombre :

- Signature des contrats avec les artistes attendus
- Signature des contrats avec les prestataires nécessaires à la bonne organisation (sécurité, prestation de sonorisation, billetterie en ligne, etc)
- Signature de conventions avec les partenaires associés à cette journée
- Fixation des tarifs d'entrées au festival

En conséquence il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer les contrats avec les artistes attendus
- D'autoriser le Président à signer les contrats avec les prestataires nécessaires à la bonne organisation (sécurité, prestation de sonorisation, billetterie en ligne, etc)
- D'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires avec les partenaires associés à cette journée
- D'autoriser le Président à fixer les tarifs d'entrées au festival

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		1

Décide :

- D'autoriser le Président à signer les contrats avec les artistes attendus
- D'autoriser le Président à signer les contrats avec les prestataires nécessaires à la bonne organisation (sécurité, prestation de sonorisation, billetterie en ligne, etc)
- D'autoriser le Président à signer les conventions nécessaires avec les partenaires associés à cette journée
- D'autoriser le Président à fixer les tarifs d'entrées au festival

Fait et délibéré le 7 février 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

09 FEV. 2024

09 FEV. 2024



le secrétaire
François ERLEM

